

Innosuisse (Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation)

Internet : www.innosuisse.ch

Siège : Berne

Forme juridique : établissement fédéral de droit public

Conseil d'administration : André Kudelski (président), Luciana Vaccaro (vice-présidente), Edouard Bugnion, Thierry Calame, Trudi Haemmerli, Marco Illy, Nicola Thibaudeau

Directrice : Annalise Eggimann

Organe de révision : Contrôle féd. des finances, Berne

Appréciation synthétique des résultats 2019

Innosuisse est l'agence de la Confédération pour la promotion de l'innovation fondée sur la science dans l'intérêt de l'économie et de la société. Le Conseil fédéral est d'avis que, de façon générale, Innosuisse est en bonne voie pour atteindre ses objectifs stratégiques.

- Le passage au statut d'établissement de droit public a entraîné des modifications fondamentales de la gouvernance et des processus. L'insécurité initialement causée par cette nouvelle organisation de l'encouragement chez les acteurs du système d'innovation s'est apaisée en 2019.
- Après une baisse marquée de l'encouragement de projets en 2018, cette activité s'est à nouveau normalisée en 2019. Le temps d'évaluation des demandes correspond également à l'objectif fixé, de rendre une décision dans les 6 à 8 semaines suivant leur dépôt.
- Le Conseil fédéral constate que la part des projets acceptés a augmenté. Il attend d'Innosuisse que cela ne soit pas aux dépens de la qualité.
- Au niveau national, la concrétisation et l'intensification de la collaboration avec le FNS et les acteurs cantonaux et régionaux s'est encore poursuivie. L'intégration au sein de l'organisation des tâches internationales transférées par le SEFRI s'est également déroulée sans heurts.
- Les travaux stratégiques accusent des retards. Le Conseil fédéral attend de l'agence qu'elle augmente ses efforts pour obtenir des fonds de tiers et mette rapidement au point sa stratégie d'encouragement transfrontière de l'innovation.
- En raison de la faible quantité d'engagements pris durant l'année précédente et du petit nombre de demandes reçues en début d'année 2019, le crédit 2019 n'a pas été épuisé, malgré les engagements pris à hauteur du montant initialement budgété. Cette différence s'explique essentiellement par le délai qu'il y a entre les octrois de fonds et les versements. Sur le budget 2019, 35,1 millions de francs n'ont ainsi pas été utilisés. L'exercice 2019 se solde par une perte de 7,1 millions. Compte tenu du bénéfice reporté au 1^{er} janvier 2019 et des réserves latentes, le résultat global est de 2,7 millions de francs, montant devant être affecté aux réserves légales.

Chiffres clés

	2019	2018
Finances et personnel		
Produit (mio CHF)	223	232.8
Subventions (mio CHF)	212	175
Frais de fonctionnement (mio CHF)	18.1	16.2
Résultat annuel (mio CHF)	-7.4	41.5
Toutes les réserves (mio CHF)	23	1
Total du bilan (en millions de CHF)	58.6	51.1
Ratio de fonds propres en %	44	68
Personnel (EPT)	58	47.3

Chiffres spécifiques à l'entreprise/l'établissement

Projets d'innovation (nombre de projets déposés)	808	488
Taux d'acceptation (%)	60	56
Coaching start-up (nombre de projets acceptés)	355	212
Entrepreneuriat (nombre de participants aux cours)	3576	3668
NTN (projets d'innovation acceptés par l'intermédiaire des NTN)	92	53
Taux d'acceptation (%)	70	58
Mentoring (nombre de projets acceptés)	545	508
Programme d'encouragement Énergie (SCCER) (projets acceptés)	50	38
Taux de couverture selon l'OPP 2 en %	.../...	99.9
Taux de couverture économique en %	.../...	82.2

Contribution fédérales et émoluments

Contribution financière de la Confédération (mio CHF)	221.1	231.1
Contribution aux loyers (mio CHF)	0.6	0.6
Fonds provenant d'organisations européennes (mio CHF)	0.1	0.1
Fonds de tiers (mio CHF)	0	0

A. Réalisation des objectifs en 2019

1. Priorités stratégiques

Encouragement de projets d'innovation

Après un recul en 2018, les activités d'encouragement se sont normalisées au cours de l'exercice sous revue. Les chiffres relatifs au nombre de projets soumis, au nombre de projets acceptés, ainsi qu'aux montants des subventions octroyées (165 millions) sont à nouveau comparables à ceux du dernier exercice de la CTI. Le délai d'évaluation des projets est également conforme à l'objectif fixé de rendre une décision dans les 6 à 8 semaines suivant le dépôt de la demande.

Comme lors des années précédentes, en 2019, un peu plus de la moitié des partenaires de mise en valeur déposaient une demande auprès d'Innosuisse pour la première fois. Plus de quatre cinquièmes de ces partenaires étaient des PME comptant moins de 250 collaborateurs et pour plus de la moitié des projets soumis, le partenaire de recherche était une haute école spécialisée.

Le Conseil fédéral estime que le niveau de réalisation des objectifs en matière d'encouragement de projets atteint par Innosuisse lors de son deuxième exercice est réjouissant. Il recommande cependant d'accorder une attention particulière au taux d'acceptation, qui ne doit pas augmenter au dépens des critères de qualité.

Start-up et promotion de l'entrepreneuriat

Le développement des instruments de soutien à l'entrepreneuriat a été poursuivi et ces derniers ont encore gagné en popularité. La demande en coaching de start-up a notamment doublé depuis le remplacement de la CTI. En 2019, Innosuisse a accrédité 60 coaches au total (dont 17 femmes). Pour améliorer la représentation des femmes, une accréditation de coaches réguliers exclusivement féminins a été lancée. À travers l'ensemble de ses offres de coaching, Innosuisse accompagne au total environ 500 start-up. Les cours de sensibilisation et de formation à l'entrepreneuriat proposés ont été suivis par près de 3600 participants.

Le Conseil fédéral considère qu'Innosuisse est en bonne voie dans la mise en œuvre de son objectif stratégique dans le domaine des start-up et du soutien de l'entrepreneuriat. Il se réjouit en outre du fait que la participation des femmes, qui n'a augmenté que légèrement jusqu'ici, fasse désormais l'objet de mesures ciblées.

Transfert de savoir et de technologie (TST)

En 2019, dix réseaux thématiques nationaux (RTN) encourageant la coopération entre chercheurs et entreprises ont été soutenus, permettant le lancement de 132 nouveaux projets d'innovation (contre 92 en 2018). Le taux d'acceptation de ces projets a été de 70%, ce qui suggère un effet positif des activités des RTN sur le taux d'acceptation des

demandes dans le cadre de l'encouragement ordinaire des projets.

Par ailleurs, l'appel d'offres pour la nouvelle génération de RTN (les « NTN – Innovation Booster ») a été lancé en 2019. Ces réseaux devront permettre aux participants de tester directement les concepts élaborés. Innosuisse a en outre approuvé 41 manifestations spécialisées thématiques dans des domaines d'actualité, dans le cadre desquelles des acteurs importants des milieux économiques et scientifiques ont pu échanger.

De 2018 à 2019, 20 mentors en innovation ont été accrédités, couvrant toutes les régions linguistiques et les principaux thèmes d'innovation. Huit de ces mentors travaillent également au sein d'une institution régionale d'encouragement de l'innovation, ce qui facilite la collaboration d'Innosuisse avec ces centres tout en permettant de présenter aux PME une offre globale. Avec 579 demandes déposées par 343 PME, la demande de mentoring en innovation a dépassé de plus de 10% le niveau de l'année précédente.

De l'avis du Conseil fédéral, Innosuisse est en bonne voie dans la mise en œuvre de son objectif stratégique en matière de transfert de savoir et de technologie.

Programme d'encouragement «Énergie»

La création et la mise en place des Swiss Competence Centers for Energy Research (SCCER) sera achevée d'ici à fin 2020. Fin 2019, plus de 1300 chercheurs étaient déjà actifs au sein des SCCER, pour près de 880 équivalents plein-temps (EPT). Les institutions de recherche participantes ont dû confirmer dans leur demande qu'elles maintiendraient leurs capacités de recherche après 2020 et devront indiquer cette année comment elles entendent concrètement se tenir à cet engagement.

Le Conseil fédéral estime qu'Innosuisse est en bonne voie dans la mise en œuvre de son objectif stratégique dans le domaine du programme d'encouragement « Énergie ».

Collaboration avec le FNS

Les 91 projets « proof of concept » soutenus dans le cadre du projet d'encouragement Bridge ont donné lieu à la création de 39 start-up. Pour des raisons budgétaires, le taux d'acceptation des projets « proof of concept » est de 25% et de 13% pour les projets « pré-concurrentiels » (contre 12% en 2018).

De l'avis du Conseil fédéral, Innosuisse est en bonne voie dans la mise en œuvre du programme spécial Bridge.

Encouragement de la relève

La révision en cours de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI ; RS 420.1) vise à optimiser les possibilités d'encouragement des talents de l'innovation et à mieux adapter ces outils aux besoins. Innosuisse entamera les travaux préparatoires en vue du lancement du nouveau programme dès que les contours de la nouvelle loi

se dessineront suffisamment clairement. Le Conseil fédéral approuve la démarche d'Innosuisse, qui renonce en conséquence à poursuivre cet objectif.

Soutien aux PME dans la transformation numérique

Dans le cadre du plan d'action « Numérisation », Innosuisse a lancé le programme d'impulsion « Technologies de fabrication », pour lequel elle a été dotée d'un budget complémentaire de 13,5 millions de francs (pour 2019). Les quelque 45 projets approuvés dans ce cadre relèvent de tous les domaines d'encouragement, allant des « vannes hydrauliques fabriquées en additif pour des applications robotiques dans des conditions difficiles » à la « numérisation des chaînes de création de valeur dans l'industrie des machines » et aux applications de la blockchain dans le domaine des services, en passant par « l'impression 3D de polymères pour la technique médicale ». Cela confirme la bonne dynamique des PME en matière de numérisation. Certains projets visant à élaborer des solutions innovantes pour renforcer la résilience et la sécurité informatique (cybersécurité) ont également été soutenus.

Le Conseil fédéral est d'avis qu'Innosuisse est en bonne voie dans la mise en œuvre de son objectif stratégique dans le domaine de la numérisation. Il approuve expressément les activités soutenues dans le domaine de la cybersécurité, qui contribuent à la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) pour les années 2018 à 2022.

Développement de la stratégie

Sur la base des travaux lancés en 2018, les efforts visant à rendre les instruments d'encouragement encore plus efficaces et flexibles ont été poursuivis. Les résultats de ces travaux ont été intégrés dans la révision en cours de la LERI.

Des retards ont cependant été constatés dans les travaux de stratégie et de conception. Le Conseil fédéral estime en conséquence qu'Innosuisse n'a pas entièrement atteint les objectifs dans le domaine du développement stratégique. Il attend de l'agence qu'elle augmente ses efforts pour obtenir des fonds de tiers et mette rapidement au point sa stratégie d'encouragement transfrontière de l'innovation.

Objectifs relatifs à l'entreprise

Le législateur a doté Innosuisse d'une structure lui permettant en principe d'accomplir ses tâches de façon efficace. Certaines améliorations restent cependant possibles et sont prévues dans le cadre de la révision de la LERI et de la loi sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (LASEI ; RS 420.2).

La confiance dans la qualité de l'évaluation des projets d'encouragement faite par les experts est essentielle pour l'acceptation des activités d'encouragement d'Innosuisse. Le conseil de l'innovation a accordé une attention particu-

lière à cet aspect en 2019 et a entrepris les premières démarches en vue d'une assurance systématique de la qualité des rapports d'experts.

Pour des processus de demande économiques et efficaces, il est en outre fondamental de disposer d'un système informatique puissant, fiable et adapté aux besoins des utilisateurs. Le système actuel est en cours de remplacement par une nouvelle solution.

Aux yeux du Conseil fédéral, la transition institutionnelle d'Innosuisse vers un établissement de droit public ainsi que les adaptations fondamentales qui en découlent en matière d'organisation suivent le cours voulu.

2. Objectifs financiers

Mis à part quelques contributions de faible ampleur provenant d'organisations européennes, la Confédération reste la seule source de financement d'Innosuisse.

Pour la période stratégique de 2018 à 2020, les frais de fonctionnement seront inférieurs de près d'un quart au plafond de 72,4 millions de francs fixé dans les objectifs stratégiques. Ce niveau de dépenses résulte d'une part d'une utilisation parcimonieuse et efficace des ressources disponibles et, d'autre part, du faible nombre de demandes reçues initialement. Il montre toutefois aussi que le personnel nécessaire n'a pas pu être recruté suffisamment rapidement durant la phase de mise en place de l'organisation.

En 2019, le conseil d'administration s'est penché de près sur la question de l'obtention de fonds de tiers et a esquissé des solutions. Il est toutefois ressorti des discussions avec le DEFR que des clarifications approfondies sont encore nécessaires.

Au cours de l'exercice sous revue, Innosuisse disposait d'un budget d'encouragement supérieur à la moyenne de celui des années précédentes, en raison de plusieurs facteurs : l'allocation par le Parlement de moyens supplémentaires pour l'encouragement de la numérisation (13,5 mio), le transfert par le Secrétariat d'État à la recherche, à la formation et à l'innovation (SEFRI) des tâches internationales en matière d'innovation (14,7 mio), les réserves (22,2 mio) et un report exceptionnel de bénéfice (11,5 mio).

En raison de la faible quantité d'engagements pris au cours de l'année précédente ainsi que du petit nombre de demandes reçues en début d'année 2019, Innosuisse n'a pas été en mesure d'épuiser le crédit budgétaire 2019, malgré les engagements pris à hauteur du montant initialement budgété. Au total, sur le budget prévu pour 2019, 35,1 millions de francs de fonds d'encouragement n'ont pas été utilisés.

Innosuisse a enregistré une perte de 7,1 millions pour l'exercice 2019. Compte tenu du bénéfice reporté au 1^{er} janvier 2019 et des réserves latentes, le résultat de l'exercice s'élève à 2,7 millions.

3. Objectifs en matière de politique du personnel et de prévoyance

Innosuisse employait 69 personnes en 2019 (58 équivalents plein-temps, EPT). La politique d'Innosuisse en matière de personnel est basée sur celle de la Confédération.

En automne 2019, l'agence a réalisé un nouveau sondage auprès de ses collaborateurs. Cette enquête a montré que par rapport au dernier sondage (de 2017, durant la phase de transformation de la CTI en Innosuisse), le niveau de satisfaction de ces derniers s'était nettement amélioré (7 points sur 100 en 2019 contre 65 sur 100 en 2017) et se situe désormais en partie légèrement au-dessus de la moyenne du résultat global de l'administration fédérale en 2017. Le taux de fluctuation du personnel est toutefois resté élevé (10%). Les potentiels d'amélioration mis en évidence ainsi que les différences entre les divisions de l'agence sont à présent analysés par la direction et donneront lieu à des mesures concrètes.

En 2019, la consolidation et l'optimisation des activités d'encouragement ont à nouveau fortement sollicité l'agence, en particulier son secrétariat et le conseil de l'innovation. Afin de pérenniser une offre en matière d'encouragement pouvant être adaptée de façon active, Innosuisse prévoit encore un développement ponctuel – au moins temporaire – de ses ressources.

Le Conseil fédéral est d'avis qu'Innosuisse est généralement sur la bonne voie dans la mise en œuvre de ses objectifs en matière de politique du personnel et de prévoyance. La forte augmentation des soldes des comptes pour congés sabbatiques doit toutefois être surveillée. Des mesures pour décharger les collaborateurs doivent également être étudiées.

4. Coopérations et participations

Intégration dans le système national d'encouragement

Le FNS et Innosuisse ont encore renforcé leur collaboration, tant sur le plan institutionnel qu'opérationnel. La collaboration entre Innosuisse et les acteurs cantonaux et régionaux a par ailleurs encore été intensifiée à travers des manifestations communes avec le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et les cantons, des échanges dans le cadre de différents ateliers avec les représentants des systèmes régionaux d'innovation (RIS) et l'accréditation de mentors d'Innosuisse également actifs au sein d'une institution régionale d'encouragement de l'innovation.

De l'avis du Conseil fédéral, l'intégration d'Innosuisse dans le système national d'encouragement est en très bonne voie. Il se félicite notamment de l'intensification de la collaboration avec les RIS dans l'intérêt des PME.

International

L'intégration au sein de l'organisation des tâches internationales transférées par le SEFRI s'est bien déroulée. Les ob-

jectifs pour 2019 fixés en lien avec les programmes de partenariat avec l'Union européenne (Eurostars, AAL, ECSEL) ont même été dépassés.

Le Conseil fédéral estime qu'Innosuisse est en bonne voie dans le domaine international et s'attend à ce que la stratégie d'encouragement transfrontière de l'innovation de l'agence – encore en cours d'élaboration – soit finalisée en 2020.

Stratégie en matière de participation

Le conseil d'administration a examiné la question d'éventuelles prises de participations dans des entités de droit public ou privé à but non lucratif et décidé de ne pas rechercher activement d'opportunités de ce type pour l'instant et durant la période de subventionnement en cours. Si, contre toute attente, des opportunités intéressantes de participation devaient toutefois se présenter au cours de cette période, l'agence communiquera ses intentions au DEFR dans un délai approprié. Le Conseil fédéral comprend les motifs d'Innosuisse et supprime donc l'objectif de l'agence en matière de participation.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (Contrôle fédéral des finances, CDF) a vérifié les comptes annuels 2019 d'Innosuisse et recommandé de les approuver dans son rapport du 20 février 2020.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le conseil d'administration d'Innosuisse propose au Conseil fédéral de prendre connaissance du rapport d'Innosuisse sur la réalisation des objectifs stratégiques en 2019, d'approuver le rapport de gestion (rapport annuel et comptes annuels), ainsi que de lui donner décharge. Par ailleurs, il propose d'affecter 2,7 millions aux réserves libres (jusqu'au montant maximal autorisé de 25,6 millions ou 10% du budget annuel selon l'art. 19, al. 2 LASEI).

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 22 avril 2020, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport d'Innosuisse sur la réalisation des objectifs stratégiques pour l'exercice 2019, approuvé le rapport de gestion d'Innosuisse (rapport annuel et comptes annuels) pour l'exercice 2019, pris connaissance du rapport de l'organe de révision (CFD) pour l'exercice 2019 et donné décharge aux membres du conseil d'administration d'Innosuisse pour cet exercice.

Il a en outre décidé d'affecter le bénéfice de 2,7 millions aux réserves légales.

Enfin, il a décidé d'adapter les objectifs stratégiques pour 2018 à 2020 du 8 décembre 2017 en supprimant les objectifs 2.2, let. f (« encouragement de la relève ») et 3, let. c (« participation à des entités à but non lucratif »).